

**Troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention
sur les armes à sous-munitions**
Vientiane, 14-18 septembre 2026
Point 9(b) – Stockage et Destruction des stocks

DECLARATION DU CAMEROUN

Lue par Lieutenant-Colonel ZIBI ZIBI Etienne,
Point Focal national de la Convention sur les Armes à Sous-munitions
au Ministère de la Défense.

Monsieur le Président,

Le Cameroun remercie les Coordinateurs chargés du stockage et de la destruction des stocks pour leur rapport.

Ma délégation souhaiterait fournir une brève mise à jour concernant les armes à sous-munitions conservées par le Cameroun aux fins permises par l'article 3, paragraphe 6, de la Convention.

Le Cameroun conserve actuellement cinq bombes à sous-munitions BLG-66 Beluga, contenant au total 755 sous-munitions. Ces éléments ont été dûment renseignés dans nos rapports de transparence et n'ont pas été utilisés au cours de la période considérée.

Le Cameroun n'a pas d'obligation pendante de destruction de stocks au titre de l'article 3, paragraphe 2. Néanmoins, à la suite d'un examen interne et dans un esprit de transparence et de mise en œuvre responsable de la Convention, le Gouvernement a entrepris des démarches en vue d'examiner la destruction éventuelle de ces éléments conservés.

Cette démarche est conforme à l'orientation reflétée dans le projet de Plan d'action de Vientiane, qui encourage les États conservant des armes à sous-munitions au titre de l'article 3, paragraphe 6, à réexaminer régulièrement si les quantités conservées correspondent toujours au nombre minimum nécessaire aux fins autorisées, et à rendre compte de leur conservation et de leur destruction.

Dans ce contexte, le Cameroun a engagé des discussions techniques avec des opérateurs, à la suite d'échanges antérieurs tenus à Genève.

Les autorités nationales compétentes ont communiqué les informations techniques pertinentes concernant les éléments conservés ainsi que les capacités nationales disponibles pour une éventuelle opération de destruction. Le Cameroun dispose de personnel technique qualifié ainsi que d'installations nationales appropriées, tandis qu'un appui technique et matériel complémentaire serait nécessaire pour mener cette opération de manière sûre et efficace.

Nous saluons l'engagement constructif de Norwegian People's Aid en ce sens et espérons que les discussions entamées pourront déboucher sur un dispositif concret de coopération.

Pour le Cameroun, ce processus illustre un point important : même lorsqu'un État dispose de capacités nationales et de la volonté politique nécessaire, la coopération technique internationale peut contribuer à transformer une intention en un résultat concret de mise en œuvre.

Nous continuerons à tenir les États parties informés, notamment à travers nos rapports au titre de l'article 7, au fur et à mesure de l'évolution de ce processus.

Je vous remercie, Monsieur le Président. /-